

**Commune de MONTHAULT**  
Arrondissement FOUGERES- VITRE  
Département Ille et Vilaine

**Compte rendu de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 1 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un le 1 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire.

*Date de convocation : 25 mars 2021*

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Présents :	09
	Votants :	09

Présents : M Roger BUFFET, M Stéphane CHARBONNEL, M Lionel GENEVEE, M Sébastien CHESNEL, Mme Christine FRETAY, M Gérard COUASNON, Mme Virginie HATTE, Mme Sandrine CHEMIN, Mme Vanessa DESPAS.

Absents : Mme Maryse GIBAULT, M Jean-François NIVLET.

M Lionel GENEVEE est nommé secrétaire de séance.

---

➤ **017/2021 - Vote des taux 2021**

Monsieur Le Maire

- présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.
- rappelle les taux d'imposition pour l'année 2020

Taxe foncière (bâti) :	15,84 %
Taxe foncière (non bâti) :	34,56 %
- expose que la disparition progressive de la taxe d'habitation étant compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, il faut additionner le taux départemental de 19,90 % au taux de 2020 de la taxe foncière (bâti).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour, fixent les taux des taxes locales pour l'année 2021 comme suit

Taxe foncière (bâti) :	35,74 %
Taxe foncière (non bâti) :	34,56 %

➤ **018/2021 - Affectation du résultat du compte administratif du budget commune 2020 au budget primitif commune 2021**

Après avoir pris connaissance de l'exercice 2020 tel qu'il figure au compte administratif approuvé lors de la séance du 16 février 2021

- Section de fonctionnement : **Excédent de 191 347,57 €**
- Section d'investissement : **Déficit de 2 195,71 €**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal

*\* de reporter le résultat de fonctionnement de 2020 au budget primitif 2021 de la façon suivante :*

- **Affectation en investissement au compte 1068 : 2 195,71 €**
- **Report en section de fonctionnement au compte 002 : 189 151,68 €**

*\* de reporter le résultat d'investissement de 2020 au budget primitif 2021 de la façon suivante :*

- **Report en section d'investissement au compte 001 : 2 195,71 €**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour, adoptent ces propositions.

➤ **019/2021 - Vote du budget primitif Commune de l'exercice 2021**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions budgétaires suivantes pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 9 voix pour, adoptent le budget primitif Commune pour l'exercice 2021 qui s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement	
- Dépenses .....	384 500,00 €
- Recettes .....	384 000,00 €
- En section d'investissement	
- Dépenses .....	208 300,00 €
- Recettes .....	208 300,00 €

➤ **020/2021 - Affectation du résultat du compte administratif du budget assainissement 2020 au budget primitif assainissement 2021**

Après avoir pris connaissance de l'exercice 2020 tel qu'il figure au compte administratif approuvé lors de la séance du 16 février 2021

- Section de fonctionnement :	<b>Excédent de 6 877,45 €</b>
- Section d'investissement :	<b>Déficit de 544,02 €</b>

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal

*\* de reporter le résultat de fonctionnement de 2020 au budget primitif 2021 de la façon suivante :*

- Affectation en investissement au compte 1068 :	<b>544,02 €</b>
- Report en section de fonctionnement au compte 002 :	<b>6 333,43 €</b>

*\* de reporter le résultat d'investissement de 2020 au budget primitif 2021 de la façon suivante :*

- Report en section d'investissement au compte 001 :	<b>544,02 €</b>
--	-----------------

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour, adoptent ces propositions

➤ **021/2021 - Vote du budget primitif Assainissement de l'exercice 2021**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions budgétaires suivantes pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 9 voix pour, adoptent le budget primitif Assainissement pour l'exercice 2021 qui s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement	
- Dépenses .....	29 150,00 €
- Recettes .....	29 150,00 €
- En section d'investissement	
- Dépenses .....	15 000,00 €
- Recettes .....	15 000,00 €

➤ **022/2021 - Affectation du résultat du compte administratif du budget lotissement « Le Clos Jouard » 2020 au budget primitif lotissement « Le Clos Jouard » 2021**

Après avoir pris connaissance de l'exercice 2020 tel qu'il figure au compte administratif approuvé lors de la séance du 16 février 2021

- Section de fonctionnement : Excédent de 21 657,30 €
- Section d'investissement : Déficit de - 68 752,39 €

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal

*\* de reporter le résultat de fonctionnement de 2020 au budget 2021 de la façon suivante :*

- Report en section de fonctionnement au compte R 002 : 21 657,30 €

*\* de reporter le résultat d'investissement du budget 2020 au budget 2021 de la façon suivante*

- Report en section d'investissement au compte D 001 : 68 752,39 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour, adoptent ces propositions

➤ **023/2021 - Vote du budget primitif lotissement « Le Clos Jouard » de l'exercice 2021**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions budgétaires suivantes pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 9 voix pour, adoptent le budget primitif du lotissement « Le Clos Jouard » pour l'exercice 2021 qui s'équilibre de la façon suivante :

\* En section de fonctionnement

- Dépenses ..... 150 409,69 €
- Recettes ..... 150 409,69 €

\* En section d'investissement

- Dépenses ..... 187 504,78 €
- Recettes ..... 187 504,78 €

➤ **024/2021 - Vote subvention ADMR de LOUVIGNE du DESERT**

Monsieur le Maire

- donne lecture du courrier de l'ADMR de Louvigné du Désert sollicitant une subvention de fonctionnement.
- propose d'attribuer une subvention de 133,00 € soit 0,50 € par habitant.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 9 voix pour, valident cette proposition

➤ **025/2021 - Validation de la convention entre le Pays de Fougères et la Commune pour La valorisation des certificats d'économie d'énergie CEE.**

Monsieur le Maire

- Rappelle que la commune avait signée en 2018 pour 3 ans une convention avec le Pays de Fougère pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie. Cette convention est arrivée à échéance.

- Donne lecture de la nouvelle convention entre le Pays de Fougères et la commune de MONTHAULT autorisant le Pays de Fougères et son prestataire CertiNergy à déposer pour la commune les dossiers de demandes de Certificats d'Economie d'Energie (CEE TEPCV).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour,

- Valident cette convention.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette convention.

➤ **026/2021 - Validation du devis Veolia –changement poteau incendie**

Monsieur le Maire

- informe les membres du conseil municipal que le poteau incendie situé au carrefour de la RD 108 et de la voie communale dite « la Rammée » est hors d'usage suite au gel.
- donne lecture du devis de VEOLIA d'un montant de 1 974,24 € HT soit 2 369,09 € TTC pour le remplacement du poteau incendie

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour,

- Valident ce devis.
- Décident d'inscrire cette dépense au budget primitif 2021 de la commune
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette convention.

Le Maire,

Roger BUFFET

